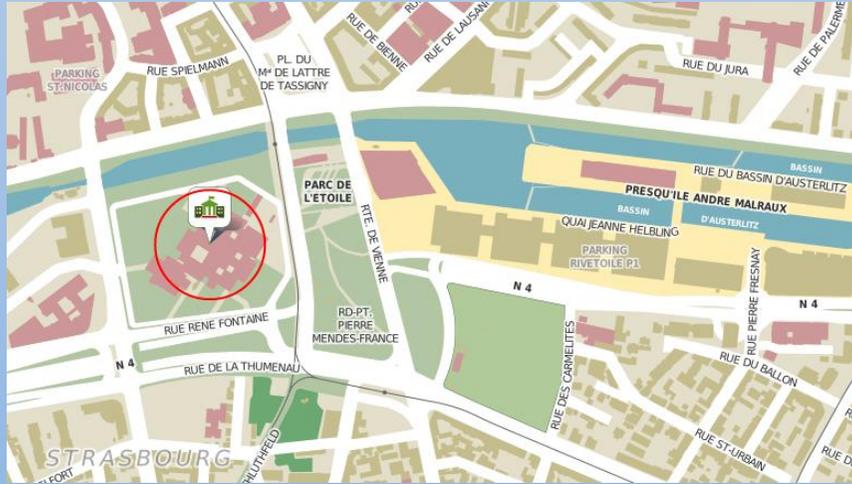


Informations pratiques

Lieu

Centre Administratif – Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg Cedex



Accès et stationnement

En train : correspondance par le tram à la station Gare Centrale, ligne A, direction Illkirch Lixenbuhl ou ligne D direction Aristide Briand. Sortir à la station Etoile Bourse.

En tram : ligne A ou D - arrêt Etoile Bourse. Le centre se trouve à 50 mètres de la station ; ligne E - arrêt Etoile Polygone.

En voiture : prendre l'A 35, prendre la sortie place de l'Etoile / Offenbourg puis continuer sur Quai Louis Pasteur et Fustel de Coulanges.

Le parking du centre administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 : la première heure de stationnement est gratuite puis tarif au quart d'heure.

Adhésions possibles sur place

Avec le soutien de



Diner

Sur place, offert par l'ANMDA



Association Nationale
Maisons Des Adolescents



Journée des
adhérents
2016

Quelles questions éthiques, déontologiques et pratiques pose la notion d'accueil « inconditionnel » en MDA ?

Mercredi 15 juin 2016

Centre Administratif – 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg

www.anmda.fr

Quelles questions éthiques, déontologiques et pratiques pose la notion d'accueil « inconditionnel » en MDA ?

Les Maisons des Adolescents sont aujourd'hui interpellées sur des sujets contemporains qui embarrassent, questionnent, déstabilisent parfois les professionnels qui y sont confrontés...

Assiste-t-on à l'émergence de nouveaux « maux du siècle » lorsque l'on évoque les « jeunes en situation d'incapacité », les adolescents en risque de radicalisation, les jeunes qui souffrent de troubles du comportement alimentaire ou encore de « phobie scolaire » ?

Dès lors :

- Pourquoi les MDA sont-elles donc sollicitées sur ces sujets ? Sont-elles concernées par ces problématiques émergentes ? À quel titre ?
- Comment répondre à ces attentes – souvent fortes de la part des professionnels et des familles ? Les MDA doivent-elles d'ailleurs y répondre ? Comment et avec quelles précautions ?
- Peut-on et doit-on garantir un accueil « inconditionnel » dans les MDA ? Existe-t-il une position éthique et déontologique de l'accueil en MDA ?

Alors que l'ANMDA plaide en faveur de la mise en œuvre d'un second plan de développement, nous souhaitons élaborer une réflexion partagée sur l'accueil dans les Maisons des Adolescents.

Programme de la journée des adhérents 2016

- 14h30** **Accueil des participants**
Accueil café et dernières adhésions possibles sur place
- 15h00** **Ouverture**
M. Patrick COTTIN - Président de l'ANMDA
- 15h20** **Travaux sur le thème : « Quelles questions éthiques, déontologiques et pratiques pose la notion d'accueil « inconditionnel » en MDA ? »**
*M. Patrick COTTIN, Président de l'ANMDA
Dr Guillaume BRONSARD – Secrétaire général de l'ANMDA
et le concours des administrateurs de l'ANMDA.*
- 17h45** **Pause**
- 18h00** **Assemblée Générale Ordinaire**
- 20h00** **Dîner partagé**
Dîner offert par l'ANMDA – sous réserve d'inscription obligatoire préalable.



Inscriptions obligatoires avant mercredi 8 juin 2016

En ligne (recommandé) : <http://doodle.com/poll/4k3qrqz3bhqeenym> ou en contactant la chargée de mission au 07 85 75 98 55 / gaellepaupe@anmda.fr